

Activité

Le titulaire du CAP Installation Thermique exerce son métier en qualité d'ouvrier qualifié. Il réalise des travaux courants d'installations thermiques tels que :

- la pose de générateurs de chaleur (chaudières...)
- la pose d'émetteurs de chaleur,
- la pose de panneaux solaires,
- la pose de VMC...

Le titulaire du CAP Installations Thermiques réalise également le façonnage des tubes acier, cuivre et matériaux de synthèse. Il doit savoir œuvrer avec méthode, précision et organisation.

Admission

L'admission s'effectue à l'issue d'une classe de troisième, selon les procédures d'orientation en vigueur, soit après :

- 3^e de collègue
- 3^e MDP
- 3^e SEGPA

Régime des études

Externe, demi-pensionnaire ou interne dans l'établissement.



Déroulement des études : sur 2 ans

14 semaines de formation en entreprise.

Enseignement technologique et professionnel :

18 heures par semaine

- Technologie des installations thermiques
- Mise en œuvre - atelier
- Etude des constructions (dessin technique)

Enseignement général :

- Mathématiques
- Sciences physiques
- Français
- Éducation physique et sportive
- Vie sociale et professionnelle (VSP)
- Histoire, Géographie
- Langue vivante
- Éducation artistique



Débouchés : vie active

Qualité d'ouvrier qualifié au sein :

- d'entreprises artisanales ou industrielles,
- dans la construction neuve ou la rénovation.